



## **AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2019 DE LA SOCIETE GLECCCL**

*Cité internationale – Centre des Congrès de Lyon*

La CCSPL qualifie l'année 2019 d'année exceptionnelle en termes d'activité, fortement orientée vers les congrès nationaux et internationaux, pour la première année complète faisant suite au renouvellement du contrat, conclu avec la société GL Events, pour l'exploitation du Centre des Congrès de la Cité Internationale de Lyon.

La commission souligne le chiffre d'affaires réalisé (21,8 M€), en forte progression (+6,3%), l'accroissement des charges induites, et le résultat net après impôts en hausse de 34%, avec une rentabilité du contrat de 7%.

La CCSPL pointe une nouvelle fois le positionnement national et international du centre des Congrès au 42<sup>ème</sup> rang mondial du classement ICCA (International Congress and Convention Association), soit une progression de 22 places, dans un contexte toujours fortement compétitif, et avec une concurrence qui pourrait aussi devenir plus importante des villes de taille moyenne s'étant également équipées de structures d'accueil événementiel.

La CCSPL note toutefois que l'évolution constatée a pour corollaire une dégradation du nombre des petits événements accueillis (petits événements d'entreprises, tels que réunions ou colloques) ; ainsi, la commission partage le questionnement de l'exécutif de la Métropole sur le modèle économique de l'événementiel d'affaire sur lequel repose l'activité du Centre des Congrès.

En matière de développement durable, la CCSPL soutient la poursuite des actions du délégataire en matière d'économies d'énergie, de réduction de la consommation d'eau, d'optimisation de la gestion des déchets (volume global en baisse, malgré une augmentation de l'activité et du chiffre d'affaires de 6,3%, suppression des bouteilles en plastique lors des congrès, remplacées par un système de bouteilles réutilisables). La commission se félicite de l'obtention par le délégataire de la certification ISO 20121 (Responsabilité Sociale et Environnementale pour les activités événementielles) et de la poursuite de la campagne de mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) de l'ensemble des bâtiments, et en particulier des sanitaires.

La CCSPL souligne les investissements réalisés par le délégataire (611 K€), pour l'accessibilité PMR, pour l'attractivité (qui constitue l'un des objectifs du contrat), et également en matière informatique. La commission se félicite du maintien à un niveau satisfaisant des dépenses d'entretien et de maintenance courante réalisées par le délégataire, qui contribue à la pérennisation des bâtiments et équipements techniques.

La CCSPL constate, pour le GER (Gros Entretien Renouvellement) un décalage dans le temps entre les prévisions du contrat et la réalisation des dépenses d'investissement. La commission suivra avec une particulière attention la réalisation du programme triennal de GER 2020 – 2022 communiqué par le délégataire en fin d'année 2019, avec des prévisions de renouvellement de matériel en retrait, eu égard aux conséquences de la crise sanitaire et à la baisse attendue de l'activité.